PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
de
MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 28 octobre 2026

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Jérôme BIGNON,** Maire.

Étaient présents : BIGNON Jérôme, STUMBOFF Richard, VITRY Sandrine, ~~MICHEL Benoît~~, WATIN Françoise, GORET Jasmy, FARDOIT Yolande, CASTEL Guillaume, DRAULT Laurent, SUTOUR Sandrine, ~~TIERCE Julien~~, ~~LEVESQUE Simon~~, BARTHONNET Sylvie, ~~LESAGE Anaïs~~, RETAILLÉ Claire

Excusés : MICHEL Benoît, TIERCE Julien, LEVESQUE Simon, LESAGE Anaïs

Secrétaire de séance : FARDOIT Yolande

Pouvoirs : MICHEL Benoît donne pouvoir à CASTEL Guillaume
TIERCE Julien donne pouvoir à STUMBOFF Richard
LEVESQUE Simon donne pouvoir à BIGNON Jérôme
LESAGE Anaïs donne pouvoir à BARTHONNET Sylvie

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal des de la réunion précédente

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2026.

Prévoyance des agents communaux

Lors d'une précédente réunion du conseil municipal, nous avions abordé l'obligation de la commune de proposer une couverture prévoyance aux agents de la collectivité.
Pour rappel, la commune participe pour la mutuelle à hauteur de 20 euros par mois pour les agents ayant une mutuelle labellisée.
Contact a été pris avec le service santé du Centre de Gestion de l'Orne pour obtenir les éléments techniques nécessaires à la mise en place de cette obligation de prévoyance.
Deux possibilités s'offrent à la commune : l'adhésion à un contrat de groupe ou la participation aux prévoyances labellisées des agents.
La participation minimum est de 7 euros par agent et par mois.
Mme Vitry, qui a suivi le dossier, propose que la commune participe à hauteur de 10 euros par agent et par mois, sur présentation, une fois par an, d'une attestation de prévoyance labellisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de présenter cette proposition de participation au Comité social territorial du Centre de gestion pour validation.

Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion sont un outil pour la gestion des ressources humaines. Elles permettent de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.
De ce fait, l'élaboration et la mise à jour des LDG doit constituer un document de référence dans la collectivité afin de :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation du parcours professionnel.

Elles sont établies pour 6 ans. Les précédentes LDG arrivent à leur terme en décembre 2026. Il convient de définir les nouvelles LDG.
M. le Maire propose de maintenir les LDG existantes, en retirant l'obligation de formation qui contraint certains agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de soumettre les Lignes Directrices de Gestion tel que présentées devant le Comité social territorial du Centre de gestion de l'Orne pour validation.

Frais de gardiennage

L'église de Moulins-la-Marche est ouverte et fermée tous les jours par des administrées qui en ont accepté la charge. De ce fait, il incombe à la commune de verser une indemnité à ces « gardiens ». Les services de la Préfecture nous indiquent que l'arrêté de 2023 est toujours d'actualité.
Le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église est donc de 499,75 pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 249,88 euros à chacun des deux gardiens de l'église.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Vu l'augmentation du coût de l'énergie, M. le Maire souhaite revoir les tarifs du chauffage lors de la location de la salle des fêtes.
Il est aussi proposé de faire une tarification spécifique pour les associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer que :

- la location de la grande salle et de la petite salle comprend la cuisine,
- la location de la grande salle et de la petite salle comprend les tables et les chaises,
- la vaisselle doit être rendue propre, la vaisselle cassée ou perdue sera facturée,
- le prix de la vaisselle est fixé au couvert complet,
- le ménage doit être effectué : toute heure de ménage effectuée par l'employé communal sera facturée 15euros,
- le lave-vaisselle est en option dans la cuisine,
- les ordures doivent être évacuées par les locataires des salles,
- les associations de la commune bénéficient de la gratuité de la grande salle pour l'organisation d'un repas une fois par an,
- les associations de la commune bénéficient de la gratuité de toutes les salles pour l'organisation de réunions,
- toute utilisation du chauffage sera facturée,
- la petite salle sera prêtée gratuitement pour les rassemblements liés à des obsèques,
- les tarifs liés à la casse ou à la perte de vaisselle restent inchangés,
- les tarifs liés à la location des tables, chaises et barrières restent inchangés.
- les tarifs de la salle des fêtes, de la petite salle et du théâtre comme indiqué ci-après :

	Particuliers Commune	Associations commune	Particuliers et associations hors commune
grande salle			
réunion	---	---	70
journée entière	100	50	125
week-end	200	100	250
chauffage par jour	80	80	80
caution	500	---	500
petite salle			
réunion - vin d'honneur	30	---	30
journée entière	50	25	50
week-end	90	50	100
chauffage par jour	40	40	40
caution	300	---	300
couvert	0,5	---	0,5
ménage par heure	15	15	15
lave-vaisselle	30	30	30
pénalité tri sélectif	50	50	50
Théâtre - Cinéma			
réunion	30	---	50
chauffage	40	40	40

Devis tables, bancs et chaises

Une ligne budgétaire a été inscrite au budget primitif 2026 pour l'achat de tables, chaises et bancs destinés à la location et à l'usage extérieur de la salle des fêtes.
Plusieurs devis ont été sollicités. Il s'avère que l'offre de Bricomarché est la mieux-disante avec une proposition de 1 508.80 euros TTC pour 12 tables, 50 chaises et 10 bancs. Il n'y a pas de chariot de stockage, il sera possible d'en fabriquer un pour simplifier le rangement. Les autres devis allaient jusqu'à plus de 3.600 euros !

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de Bricomarché d'un montant de 1 257.33 euros HT soit 1 508.80 euros TTC pour 12 tables, 50 chaises et 10 bancs.

Comité de pilotage logements vacants

La Communauté de communes des Pays de L'Aigle travaille actuellement sur la résorption du nombre de logements vacants sur l'ensemble de son territoire.
Afin de travailler efficacement sur notre commune, M. le Maire propose de constituer un comité de pilotage qui travaillera sur les documents transmis, fera de la reconnaissance sur le terrain et apportera une expertise sur les biens indiqués.
Mme Fardoit s'interroge sur la possibilité d'accéder auxdits logements. Cela ne sera pas nécessaire, par contre il est vrai qu'une bonne connaissance de la commune est primordiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un groupe de travail relatif au dossier de résorption des logements vacants. Il est constitué de Mmes Watin, Fardoit, Vitry et Retaillé. M. Drault se propose pour être suppléant.

Distributeur automatique de billets (avec les éléments disponibles)

Pour rappel, en juillet 2026, le Crédit Agricole a fait enlever son enseigne de la façade de l'agence de notre commune.
M. le Maire et les adjoints ainsi que deux élus du conseil d'administration de la caisse locale du Crédit Agricole ont rencontré M. le Directeur Régional du Crédit Agricole et M. le Directeur de l'Agence de L'Aigle. Il est ressorti que la prochaine étape sera la suppression du distributeur automatique de billets, devenu trop peu rentable pour cette entreprise.
M. le Maire et les adjoints ont donc travaillé sur ce dossier afin d'apporter des solutions et des compensations à cette suppression à venir (pas de date pour l'instant).
Trois sociétés proposent des distributeurs ou des kiosques mais le reste à charge incombant à la commune est trop important pour pouvoir porter le projet.
Mme Watin suggère de mettre en place un transport afin que les administrés puissent aller retirer de l'argent à L'Aigle. La conséquence directe de cette action serait que les administrés en profiteraient aussi pour dépenser sur L'Aigle au lieu de Moulins-la-Marche. Il est important de garder les personnes sur notre territoire.
M. Goret constate qu'il en est de même si les gens vont à Sainte Gauburge par exemple, pour retirer de l'argent, ils en profiteront aussi pour faire leurs courses.
M. le Maire suggère de réunir les maires des communes voisines afin d'échanger sur un financement sur le principe de ce qui a été fait pour France Services.
Mme Fardoit relate la baisse constante du nombre de retraits sur notre distributeur mais aussi de manière générale. Les moyens de paiement changent.
Mme Retaillé s'inquiète des conséquences sur le commerce de notre commune.
M. Drault suggère un référendum. M. le Maire appuie sur le fait que la mise en place d'un kiosque est une bonne idée mais que la commune n'a pas les moyens pour le financer.

M. le Maire et les adjoints continuent de travailler sur ce point et reviendront sur le sujet à la prochaine réunion de conseil municipal.

Emprunt travaux Rue Jean Gabin et fonds de concours travaux Pôle de Santé

M. le Maire indique avoir reçu la demande de paiement de la CDC des Pays de L'Aigle pour le remboursement des travaux avancés par la CDC mais découlant de la compétence communale en ce qui concerne les travaux de la Rue Jean Gabin. Concrètement, il s'agit des aménagements paysagers, des réseaux, de la voirie, et d'une répartition des frais d'études, de géomètre, de maitrise d'œuvre… Le montant de ces travaux incombant à la collectivité est de 163.590 euros.
M. le Maire annonce aussi que lors du précédent mandat, le conseil municipal avec délibéré sur la participation de la commune de Moulins-la-Marche, à hauteur de 50.000 euros, pour la participation des travaux d'extension du pôle médical. Il ajoute que la commune a aussi financé, entièrement sur ces fonds propres, la création du parking pour les professionnels de santé, au bout du terrain de foot pour un montant de 23.000 euros.

Afin de pouvoir régler ces différentes dépenses, et après échange avec le trésorier, il est proposé de faire un emprunt à hauteur de 210.000 euros. Les banques traditionnelles proposent actuellement des taux, sur 20 ans, de l'ordre de 4.60%. La Banque des territoires, quant à elle, propose des financements indexés sur le taux du livret A, soit 2.2%.
M. le Maire a sollicité des offres auprès des différentes structures bancaires pour un montant de 210.000 euros, sur 20 et 25 ans en échéance trimestrielle. Nous étudierons ces offres au prochain conseil municipal.

Investissements 2027 pour l'éclairage public

Le Te61 nous a transmis, comme tous les ans, un formulaire de souhaits d'investissement en éclairage public pour l'année suivante. M. le Maire propose d'inscrire le remplacement d'une armoire d'éclairage public qui se situe Rue du Stade.

Vente d'herbe

Les années précédentes, la commune procédait à la vente d'herbe pour l'herbage cadastré ZK23 dont elle est propriétaire
Le GAEC de Cour d'Evêque nous a fait une proposition d'achat d'herbe.
Le montant proposé est de 125 euros, pour une surface de 1ha47.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la vente d'herbe annuelle au GAEC de Cour d'Evêque pour la somme de 125 euros pour l'année 2026.

Subvention classe de neige 2027

Comme tous les ans, les élèves de CM2 de l'école des Sources participent à une classe de neige. Le voyage se déroulera du 8 au 17 janvier 2027.
La commune est sollicitée pour participer financièrement à cette classe de neige à hauteur de 180 euros par enfant résidant à Moulins-la-Marche.
6 enfants de Moulins-la-Marche participeront à ce voyage. La participation de la commune de Moulins-la-Marche s'élève donc à un montant total de 1 080 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention d'un montant de 1 080 euros pour la classe de neige 2027.

Divers

- M. le Maire rappelle que les commémorations du 11 novembre débuteront par le rassemblement à 11h devant la mairie. Comme tous les ans, nous avons l'honneur d'avoir la présence des Pompiers, des gendarmes, des élèves de l'école et du collège.

- Le repas des Aînés se déroulera aussi le 11 novembre à la salle des fêtes. Il est demandé aux élus de venir pour installer la salle le mardi 10 novembre à 18h.

- Le 15 novembre aura lieu une exposition et un film dans le cadre du 50ème anniversaire de la disparition de Jean Gabin. Cette manifestation aura lieu à la salle des fêtes. Le film « Le Tatoué » sera diffusé à 14h30.

- M. le Maire a signé un compromis de vente avec la fondation Perce-Neige pour deux parcelles du lotissement de Molise.

- Concernant le projet relatif à l'ancien Vival, M. le Maire a rencontré des techniciennes de la DDT et du P2AO afin d'échanger sur les financements possibles.

Questions diverses

➢ Mme Watin s'interroge sur le fait que les cloches de l'église ne sonnent plus. Il s'avère que l'orage du 14 août a grillé un des moteurs qui enclenchent la sonnerie des cloches. Il a été compliqué d'obtenir un devis. Une déclaration de sinistre a été engagée auprès de notre assureur. Nous sommes dans l'attente de l'intervention de remplacement du moteur.
Mme Barthonnet suggère que la paroisse participe au financement du remplacement du moteur. M. le Maire en échangera avec le prêtre référent de la paroisse.

➢ M. Stumboff, référent de la participation citoyenne, a eu connaissance de la présence de trois personnes griffées en gendarmes en civil, qui se présentent chez des particuliers isolés. A l'approche des fêtes de fin d'année, il convient de rester vigilants.

➢ M. Goret a participé à la commission voirie de la CDC des Pays de L'Aigle. Trois gros marchés vont absorber une grande partie du budget 2027 alloué à la voirie.
M. le Maire va rappeler la nécessité d'un entretien permanent afin d'éviter d'avoir des voies qui deviennent dangereuses.

➢ M. Drault désespère de voir un jour des travaux réalisés sur le gymnase de notre commune.
Une visite, avec les élus et la direction de la CDC, ainsi que les présidents des associations utilisatrices du gymnase et les professeurs de sports du collège, a eu lieu le 12 octobre. Des études et des diagnostics sont engagés.

M. Castel rappelle que la commune de Moulins-la-Marche participe au financement du gymnase de L'Aigle depuis 2016 (pour rappel : 8 euros par an et par habitant). La contrepartie de l'époque était un engagement de la CDC à réaliser des travaux sur le gymnase de notre commune !

➢ Mme Barthonnet intervient au nom de Mme Lesage qui a eu connaissance de la construction d'une maison résidence séniors à Rai gérée par la structure Age Et Vie. Elle propose de prendre contact avec cette entité afin d'avoir des éléments quant à leur fonctionnement.

➢ Mme Barthonnet rappelle aussi l'animation Halloween organisée par le Comité des Fêtes le samedi 31 octobre à la salle des Fêtes à partir de 14h.

➢ Mme Fardoit a assisté au conseil d'administration du collège ainsi qu'au Grand Repas qui a été organisé début octobre. Il s'agit d'une belle initiative qui met en avant le bien-manger et le manger différent.

➢ Mme Fardoit a aussi assisté à la commission culturelle de la CDC. Elle annonce que la commune de Moulins-la-Marche a été retenue pour recevoir les Terrasses de l'été en 2027. Une réunion aura lieu en fin d'année avec les communes qui ont déjà reçu les Terrasses de l'été afin d'échanger et de mieux organiser encore celles à venir.

➢ M. Castel et M le Maire ont fait un « tour des chemins » communaux dont l'entretien incombe à la commune. Ces chemins sont entretenus régulièrement : cailloux, élagage… Ils sont globalement en bon état.

➢ M. Castel demande si les travaux d'adduction en eau potable qui font le lien entre le réservoir de Ronxou et celui du Sapin sont commencés. Ce n'est pas encore le cas.

Prochaine séance 25 novembre 2026.
Levée de séance à 22h20.

Le Maire,
J. BIGNON

La secrétaire de séance,
Y. FARDOIT

